

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1363

14 juillet 2006

SOMMAIRE

100% Tugas, A.s.b.l., Luxembourg	65417	European Training Services S.A., Luxembourg	65395
Alter Domus, S.à r.l., Luxembourg	65378	Finarom Holding S.A., Luxembourg	65394
Ambrimmo S.A., Luxembourg	65417	G.L.P. S.A., Luxembourg	65390
Atlantlux Lebensversicherung S.A., Luxembourg	65385	G.P.P. International S.A., Luxembourg	65398
Axionkom S.A., Helmsange	65380	Global Capital Group S.A., Luxembourg	65397
Axionkom S.A., Helmsange	65380	Intrasoft International S.A., Luxembourg	65397
Bircat Yaacov S.A., Luxembourg	65395	JJW S.A., Luxembourg	65378
Brightangel Holding S.A., Luxembourg	65391	Kachur General Imports Exports Limited Liability Company, S.à r.l., Luxembourg	65404
Capernaum Industries S.A., Luxembourg	65391	Luxassur, S.à r.l., Luxembourg	65395
Capitol Group S.A., Luxembourg	65392	M.A.R.S. Fund, Sicav, Luxembourg	65399
CEREP, S.à r.l., Luxembourg	65381	Menuires, S.à r.l., Luxembourg	65392
CEREP, S.à r.l., Luxembourg	65385	Multiplex International Group S.A., Luxembourg	65399
Central European Holdings S.A., Luxembourg	65394	Navilux Schifffahrt, S.à r.l., Wasserbillig	65385
ColBonn, S.à r.l., Luxembourg	65405	Noufon S.A., Luxembourg	65419
Comverse Kenan Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	65378	Patrinvest SCA, Luxembourg	65417
Comverse Kenan Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	65379	Petitstock.com, S.à r.l., Luxembourg	65415
Da Alba, S.à r.l., Luxembourg	65399	PI-VI International Holding S.A., Luxembourg	65404
Da Alba, S.à r.l., Luxembourg	65398	PIN Group AG, Leudelingen	65419
Edmond Welter & Fils, S.à r.l., Dudelange	65386	Procoat S.A., Luxembourg	65377
Energie & Environnement Ingénieurs-conseils S.A., Hostert	65391	ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Luxembourg	65386
Eufori S.A., Luxembourg	65400	SSCP Swaging II, S.à r.l., Luxembourg	65387
European Office Income Venture S.C.A., Luxem- bourg	65421	SSCP Swaging II, S.à r.l., Luxembourg	65390
European Office Income Venture S.C.A., Luxem- bourg	65424	Stonetech S.A., Luxembourg	65386
		Telecom Italia Lab S.A., Luxembourg	65378
		Vesper, Sicav, Luxembourg	65416
		Wandpark S.A., Luxembourg	65411

PROCOAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 73.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042308/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ALTER DOMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.509.

Par la résolution de l'associée unique en date du 3 avril 2006, les gérants de la société EUROFID, S.à r.l., associée unique de la société ALTER DOMUS, S.à r.l. ont décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprises la société ELPERS & C^o- REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat et pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007, en remplacement de Monsieur Frans Elpers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040513/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

TELECOM ITALIA LAB, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.614.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(040614/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

JJW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.863.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JJW S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040620/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 99.535.

In the year two thousand and six, on the eighth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CSG NETHERLANDS B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, registered under number 34.159.363, with registered office at Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, the Netherlands, here represented by Mrs Lieve De Mets, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on January 25, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 99.535, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, dated March 1, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 446 of April 28, 2004.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The Company's capital is set at fourteen million nine hundred twenty-three thousand and five hundred Euro (EUR 14,923,500.-), represented by one hundred forty-nine thousand two hundred and thirty-five (149,235) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

3. The sole shareholder of the Company resolves to change the name of the company from CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l. to COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l.

As a consequence article 4 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company exists under the name COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CSG NETHERLANDS B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous la loi des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 34.159.363, avec siège social au Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Madame Lieve De Mets, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 janvier 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 99.535, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 1^{er} mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 446 du 28 avril 2004.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 14.923.500.-), représenté par cent quarante-neuf mille deux cent trente-cinq (149.235) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

3. L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l. to COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. De Mets, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(044737/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 99.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044738/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

AXIONKOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 105.910.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de AXIONKOM S.A. R.C.S. Luxembourg B 105.910, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 517 du 1^{er} juin 2005.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Christian Tilly, gérant de sociétés, domicilié au 28, rue de l'Industrie, L-7231 Helmsange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, domiciliée professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Remplacement du Commissaire aux comptes.
2. Transfert du siège social à L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer le Commissaire aux comptes en fonction Monsieur Pascal Bonnet par la société EUROTRUST, R.C. Luxembourg numéro B 86.381, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la société au 28, rue de l'Industrie, L-7231 Helmsange.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Helmsange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Tilly, N. Jacquemart, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, vol. 153S, fol. 29, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(044750/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

AXIONKOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 105.910.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 591 du 24 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044752/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

CEREP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.245.

In the year two thousand and six, on the twentieth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEREP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 21 June 2001 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 90 dated 17 January 2002 (page 4280) (the «Mémorial C») (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a notarial deed drawn up by Joseph Elvinger, pre-named, on 30 December 2004, published in the Mémorial C, number 744 dated 26 July 2005 (page 35686).

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 shares representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) To change the object clause of the Company and subsequently to amend article 2 of the Articles so as to reflect the taken decision and which shall be read as follows:

«**Art. 2. Object.** The Company's object is to acquire and hold or dispose, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as manager of Connected Companies;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.»

(2) To amend article 12 of the Articles by adding the following paragraph: «a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

(3) To amend accordingly article 12 of the Articles.

(4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

*Resolutions**First resolution*

The shareholders resolve to change the object clause of the Company and subsequently to amend article 2 of the Articles so as to reflect the taken decision and which shall be read as follows:

«**Art. 2. Object.** The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as manager of Connected Companies;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.»

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 12 of the Articles by adding the following paragraph: «a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

Third resolution

The Shareholders resolve to amend accordingly article 12 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating manager being able to hear and to be heard by all other participating managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CEREP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.245, et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 juin 2001 par le notaire Joseph Elvinger, précité, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 90 en date du 17 janvier 2002 (page 4280) (le «Mémorial C») (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, prénoté, en date du 30 décembre 200, publié au Mémorial C, numéro 744 en date du 26 juillet 2005 (page 35686).

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varient, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir renoncé aux exigences de convocation et formalités. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Changer l'objet de la Société et modifier en conséquence le l'article 2 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et détenir ou disposer, de façon directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra faire des investissements immobiliers liés soit directement soit à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société possédant de tels investissements.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité de gérant des Sociétés Apparentées;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.»

(2) Modifier l'article 12 des Statuts en y ajoutant le paragraphe suivant: «une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du conseil de gérance.»

(3) Modifier l'article 12 des Statuts, afin de refléter la présente décision.

(4) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de changer l'objet de la Société et modifier en conséquence l'article 2 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité de gérant des Sociétés Apparentées;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 12 des Statuts en y ajoutant le paragraphe suivant «une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide en conséquence de modifier l'article 12 des Statuts, lequel a désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du conseil de gérance.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(044761/211/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

CEREP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.245.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41620 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

J. Elvinger.

(044762/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

NAVILUX SCHIFFFAHRT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 101.065.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Signature.

(040640/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
H. R. Luxembourg B 26.817.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 20. März 2006

Die ordentliche Generalversammlung bestätigt einstimmig die Bestellung von Herrn Frank Hilbert als Mitglied des Verwaltungsrates gemäss Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 29. Juli 2005, bis zur ordentlichen Generalversammlung 2007.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlußprüfer für das Geschäftsjahr 2005 zu ernennen. Das Mandat des Abschlußprüfers endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Für ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040636/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 238, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.544.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l.

Signature

(040642/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

STONETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.355.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040647/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.060.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 21 avril 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis UK HOLDINGS S.A. ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l. agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 21 avril 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l. agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 21 avril 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter:

Suite à un contrat daté du 21 avril 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l.	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Date: le 2 mai 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041191//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

SSCP SWAGING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 17,000.-.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.530.

In the year two thousand and five, on the eleventh of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

SSCP SWAGING, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.339, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 4 November 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as sole shareholder of SSCP SWAGING II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.530, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 16 November 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the Articles and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of USD 8,090,000.- (eight million ninety thousand American Dollars) in order to raise it from its current amount of USD 17,000.- (seventeen thousand American Dollars) to USD 8,107,000.- (eight million one hundred and seven thousand American Dollars) by creating and issuing 80,900 (eighty thousand nine hundred) new shares (the «New Shares»), having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of USD 100.- (one hundred American Dollars) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and records the full liberation of the New Shares by contribution in kind as follows:

Subscription and Description of the contribution in kind

The Sole Shareholder, here represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of an application form for conversion given under private seal, which declared to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up by contribution in kind, consisting of a receivable deriving from the interest free shareholder loan agreement dated 27 January 2005 between the Company and the Sole Shareholder for an amount of USD 8,090,000.- (eight million ninety thousand American Dollars) (the «Contributed Receivable»).

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The Sole Shareholder and the Company have reviewed the following documents:

- a copy of the interest free shareholder loan agreement dated 27 January 2005 between the Company and the Sole Shareholder (the «Shareholder Loan Agreement»);
- a certificate from the Board of Managers of the Company certifying the value of the Contributed Receivable; and
- an application form for conversion from the Sole Shareholder certifying the value of the Contributed Receivable deriving from the Shareholder Loan Agreement.

On the basis of these documents, acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as shareholder of the Company by reason of the here above described contribution in kind, the Sole Shareholder expressly agrees with the description of the contribution in kind, its valuation, the effective conversion of the Contributed Receivable, and confirmation of the validity of the subscription and payment.

Following the forms as listed above the undersigned notary has been provided with the proof of the ownership and the value of the Contributed Receivable for a total amount of USD 8,090,000.- (eight million ninety thousand American Dollars).

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, hereto represented as stated above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Receivable and it has the power to dispose of such receivable, legally and conventionally freely transferable;
- the Shareholder Loan Agreement has already been executed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- there exists no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Receivable be transferred to it;

- the conversion into issued share capital of the Contributed Receivable will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the conversion into issued share capital of the Contributed Receivable and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles regarding the issued share capital of the Company so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at eight million one hundred and seven thousand American Dollars (USD 8,107,000.-), represented by eighty-one thousand one hundred and seventy (81,070) shares (the «Shares»), each with a par value of one hundred American Dollars (USD 100.-).»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves:

- to extend the first business year of the Company currently running as provided for in the transitory provisions from the date of the incorporation of the Company dated 16 November 2004 to 31 December 2004, to 31 January 2006;
- to set the second business year of the Company from 1 February 2006 to 31 December 2006; and
- finally, to set the business year of the Company from 1 January to 31 December of each year from the financial year two thousand and seven.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23.1 of the Articles regarding the business year of the Company so as to reflect the taken decisions and consequently to renumber the clauses of article 23, which shall read as follows:

23.1 «The first business year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31 January 2006; and the second business year of the Company will run from 1 February 2006 to 31 December 2006.

23.2 From the year two thousand and seven, the Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

23.3 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

23.4 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles regarding the annual general meeting of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read as follows:

The annual general meeting of shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg for the first financial year and for the 2006 financial year on the third Friday of June 2006, at 6.00. p.m., and, from 2007 financial year, on the third Friday of May, at 6.00. p.m. of each year.

Costs

For the needs of the tax administration, the present capital increase is evaluated at EUR 6,287,330.- (six million two hundred eighty-seven thousand three hundred thirty Euro).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately sixty-eight thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

SSCP SWAGING, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.339, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 4 novembre 2004 et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de SSCP SWAGING II, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.530, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 16 novembre 2004 et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des Statuts de la Société et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de huit millions quatre-vingt-dix mille dollars américains (8.090.000,- USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (17.000,- USD) à huit millions cent sept mille dollars américains (8.107.000,- USD) par la création et l'émission de quatre-vingt mille neuf cents (80.900) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer leur totale libération par apport en nature, comme suit:

Souscription et Description de l'apport en nature

L'Associé Unique, ici représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une déclaration de souscription sous seing privé émise en vue de la conversion, lequel a déclaré souscrire les Nouvelles Parts Sociales et libérer celles-ci par apport en nature consistant en une créance dérivant d'un contrat de prêt d'associé sans intérêt (interest free shareholder loan agreement) du 27 janvier 2005 entre l'Associé Unique et la Société pour un montant total de huit millions quatre-vingt-dix mille dollars américains (8.090.000,- USD) (la «Créance Apportée»).

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

L'Associé Unique et la Société ont revu les documents suivants:

- une copie d'un contrat de prêt d'associé sans intérêt (interest free shareholder loan agreement) du 27 janvier 2005 entre la Société et l'Associé Unique (la «Contrat de Prêt d'Associé»);
- un certificat du Conseil de Gérance de la Société attestant la valeur de la Créance Apportée; et
- la déclaration de souscription sous seing privé émise par l'Associé Unique certifiant la valeur de la Créance Apportée dérivant du Contrat de Prêt d'Associé.

Sur la base de ces documents, ayant été informé préalablement de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée comme associé de la Société en raison de l'apport tel que décrit ci-dessus, l'Associé Unique a expressément marqué son accord sur la description de son apport en nature, son évaluation, la conversion effective de sa Créance Apportée respective, et la confirmation de la validité de sa souscription et de sa libération.

Suivant les documents ci-dessus, il a été apporté au notaire soussigné la preuve de la propriété et de la valeur de la Créance Apportée pour un montant total de huit millions quatre-vingt-dix mille dollars américains (8.090.000,- USD).

Réalisation effective de l'apport en nature

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare que:

- il est le seul créancier de la Créance Apportée et il dispose du pouvoir de transférer librement cette créance, légalement et conventionnellement;
- le Contrat de Prêt d'Associé a déjà été exécuté, preuve en a été fournie au notaire soussigné;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir droit de demander que la Créance Apportée lui soit transférée;
- la conversion de la Créance Apportée en capital sera effective à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation du capital de la Société par création et émission de Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes formalités supplémentaires seront effectuées au Grand-Duché de Luxembourg afin de dûment formaliser la conversion de la Créance Apportée en capital et de le rendre effectif partout et à l'égard des tiers.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit millions cent sept mille dollars américains (8.107.000,- USD), représenté par quatre-vingt-un mille soixante-dix (81.070) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide:

- d'étendre le premier exercice social courant actuellement, tel que stipulé dans les dispositions transitoires, depuis le 16 novembre 2004, date de constitution de la Société, jusqu'au 31 décembre 2004, au 31 janvier 2006;
- de fixer le deuxième exercice social du 1^{er} février 2006 au 31 décembre 2006; et
- enfin, de fixer l'exercice social de la Société du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année à partir de 2007.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23.1 des Statuts relatif à l'exercice social de la Société afin de refléter les décisions prises et, en conséquence, de renuméroter les paragraphes de l'article 23, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

23.1 «La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 janvier 2006, et le deuxième exercice social de la Société courra du 1^{er} février 2006 au 31 décembre 2006.

23.2 A partir de 2007, l'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

23.3 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

23.4 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts relatif à l'assemblée générale annuelle afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des associés sera tenue dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations pour le premier exercice social et l'exercice social 2006, le troisième vendredi du mois de juin 2006 à 18.00 heures, et pour l'exercice social 2007, le troisième vendredi du mois de mai 2006 à 18.00 heures.»

Frais

Pour les besoins de l'administration de l'enregistrement, la présent augmentation de capital est évaluée à EUR 6.287.330,- (six millions deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ soixante-huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 10, case 12. – Reçu 62.932,71 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(041654/211/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

SSCP SWAGING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.530.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37027 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(041655/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 92.527.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040655/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

BRIGHTANGEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.864.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac, Géraldine Schmit et Philippe Vanderhoven, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040657/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

CAPERNAUM INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 108.269.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040658/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

ENERGIE & ENVIRONNEMENT INGENIEURS-CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Hostert, 99, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 37.090.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2006 que:

A l'unanimité l'assemblée générale réélit Monsieur Robert Wilmes à la fonction d'administrateur-délégué, Madame Martine Reichling (épouse Wilmes), Monsieur Justin Dostert et Monsieur Henri Wilmes à la fonction d'administrateur ainsi que Monsieur Richard Wilmes à celle de commissaire aux comptes. Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

- 1) Monsieur Robert Wilmes, ingénieur diplômé, demeurant à Senningerberg;
- 2) Madame Martine Reichling, épouse Wilmes, assistance de direction, demeurant à Senningerberg;
- 3) Monsieur Justin Dostert, indépendant, demeurant à Itzig;
- 4) Monsieur Henri Wilmes, étudiant, demeurant à Senningerberg.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Richard Wilmes, étudiant, demeurant à Senningerberg.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour extrait conforme
ENERGIE ET ENVIRONNEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041115//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65392

CAPITOL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 64.311.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit, Benoît Georis et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040659/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

MENUIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 81, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 116.093.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, ayant son siège social au 152, Madison Avenue, Suite 110, 10016 New York (États-Unis d'Amérique), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de New York (États-Unis d'Amérique) sous le numéro F-05090900,

ici dûment représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MENUIRES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, ayant son siège social au 152, Madison Avenue, Suite 110, 10016 New York (États-Unis d'Amérique), cinq cents parts sociales.	500
Total: cinq cents parts sociales.	500

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ huit cents euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 81, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Sont désignés comme gérants de la société:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

- Madame Frieda Heinz-Cauwenbergh, chartered financial analyst, née à Louvain (Belgique), le 31 octobre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 81, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2006, vol. 536, fol. 47, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2006.

J. Seckler.

(041450/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CENTRAL EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 108.155.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Marjoleine Van Oort, Géraldine Schmit et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040660/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

FINAROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 82.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 avril 2006 que:

- Monsieur Gérald J. Meyer, demeurant à Park Palace, Bloc E, Appartement 538, 6 Impasse de la Fontaine, MC-98000 Principauté de Monaco.

- Monsieur Christian Gellerstad, demeurant professionnellement au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Monsieur André Pometta, demeurant 41, Quai Wilson, CH-1201 Genève.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Et que:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040674/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

EUROPEAN TRAINING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 111.977.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac, Thierry Triboulot et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040662/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

BIRCAT YAACOV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 107.114.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac et Thierry Triboulot, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040664/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

LUXASSUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 116.105.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Eric Andres, indépendant, né à Metz (France), le 16 novembre 1960, demeurant à F-57070 Saint Julien Les Metz, 45, rue des Carrières.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de portefeuilles d'assurances toutes branches et l'activité de courtier d'assurances.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de LUXASSUR, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Eric Andres, indépendant, demeurant à F-57070 Saint Julien Les Metz, 45, rue des Carrières.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric Andres, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Andres, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 8, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

E. Schlessner.

Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Emile Schlessner, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Eric Andres, indépendant, demeurant à F-57070 Saint Julien Les Metz, 45, rue des Carrières, ici représenté par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 avril 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Eric Andres, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée LUXASSUR, S.à r.l. ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 avril 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. L'associé unique, représenté comme dit, décide de modifier l'objet de la société et, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

E. Schlessler.

(041602/227/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

GLOBAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 82.767.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Benoît Georis et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040665/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 56.565.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 3 avril 2006

Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Richard Donner de son mandat d'administrateur avec effet au 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040670/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

65398

G.P.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.323.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 2006 que:

Le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Ettore Lonati, industriel, né à Botticino (BS), Italie, le 8 juin 1938 et demeurant à Botticino (BS), Italie, via Sott'Acqua, 32, comme nouvel administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Romano Marniga, démissionnaire.

Monsieur Ettore Lonati continuera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040671/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

DA ALBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 106.175.

—
L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Alfio Di Stefano, commerçant, demeurant à L-5823 Fentange, 52, op der Sterz, propriétaire de cent (100) parts sociales de DA ALBA, S.à r.l., avec siège social à L-4909 Bascharage, 2, rue Belair, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.175, constituée suivant acte du notaire Camille Mines de Capellen, en date du 15 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro du 629 du 29 juin 2005.

Il déclare d'abord céder à Rosario Pellegrino, employé privé, demeurant à L-1940 Luxembourg, 360, route de Longwy, cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Alfio Di Stefano, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Alfio Di Stefano et Rosario Pellegrino, préqualifiés se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Ils décident de transférer le siège social de la société de Bascharage à Luxembourg.

3) Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

4) Ils fixent l'adresse de la société à L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.

5) Ils nomment gérant technique pour une durée indéterminée: Jeannot Temesi, cuisinier, demeurant à L-2121 Luxembourg, 16, Val des Bons Malades.

6) Ils confirment gérant administratif pour une durée indéterminée: Alfio Di Stefano, préqualifié.

7) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Après la cession de parts susdite, les parts sociales de la société se répartissent comme suit:

Alfio Di Stefano, susdit, cinquante parts sociales, et Rosario Pellegrino, susdit, cinquante parts sociales.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Di Stefano, R. Pellegrino, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 26 avril 2006, vol. 470, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(041640/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

DA ALBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.

R. C. Luxembourg B 106.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(041643/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

M.A.R.S. FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 92.303.

Extrait des résolutions adoptées à l'unanimité le 11 juillet 2005 par le Conseil Administration

Le Conseil d'Administration:

- prend note de la démission, avec effet au 11 juillet 2005, de M. Pierre-Olivier Masméjean de son mandat d'administrateur et le remercie pour les services rendus à la Société;
- décide, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de pourvoir à la vacance du poste laissé par Monsieur Pierre-Olivier Masméjean par la cooptation de Monsieur Olivier Neau, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et de la ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Extrait des résolutions adoptées à l'unanimité le 13 octobre 2005 par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Mme Eliane Thierry et la remercie pour ses services rendus à la Société.

Le Conseil d'Administration décide de remplacer, sous réserve du nihil obstat de la CSSF, Mme Eliane Thierry par Mme Claire Bolomey et de faire ratifier cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Dès lors, le Conseil d'Administration est composé de:

- Mme Claire Bolomey, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 Paris.
- M. Olivier Neau, EDMOND DE ROTHSCHILD MULTI MANAGEMENT, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.
- M. Benoît de Moulins de Rochefort, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

V. Jean / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01503. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040681/1183/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 65.419.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 mai 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.
- Monsieur Benoît Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040688/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

EUFORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 116.303.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUFORI S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2.- La société UNIVERSAL STARS LLC, prédésignée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 et demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg 67, rue Michel Welter;
 - c) Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six on the twenty-sixth of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

2.- The company «UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of EUFORI S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Wednesday in May at 06.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- The company UNIVERSAL STARS LLC, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

- a) Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- b) Mr Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, born at Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- c) Mr Alexandre Taskiran, private employee, born at Karaman (Turquie), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2006, vol. 536, fol. 58, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2006.

J. Seckler.

(044451/231/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

KACHUR GENERAL IMPORTS EXPORTS LIMITED LIABILITY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: GR-10680 Athènes, 172, Ippokratous Street.

Succursale: L-2145 Luxembourg, 121, rue Cyprien Merjai.

R. C. Luxembourg B 75.797.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration en date du 4 avril 2006 que la succursale à Luxembourg est dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040687/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mars 2006

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040723/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

ColBonn, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 116.308.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COL 81, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 27 avril 2006, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts sont également en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts ainsi qu'il suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ColBonn, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la location, la mise en valeur et la vente de biens immobiliers de toute nature situés en Allemagne.

3.2 La Société a par ailleurs pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut en particulier participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise et acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.2 La Société pourra emprunter sous toute forme y compris par voie d'émission privée d'obligations ou autres instruments de dettes (convertibles ou non), délivrer toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associées de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent euros (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

COL 81, S.à r.l 125 Parts Sociales

Total: cent vingt-cinq Parts Sociales 125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant global de mille trois cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (1.387,50 EUR) qui, après déduction du droit d'apport, sera alloué pour le solde, soit mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR), à la réserve légale.

Le montant de ladite prime d'émission a été intégralement libéré, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COL 81, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on April 25, 2006 by Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, in process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and which articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing at Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to establish and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is hereby formed a private limited liability company under the name of ColBonn, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

3.1 The corporate object of the Company is the acquisition, the management, the development, by renting out or by any other means, and the sale of real estate of any kind, in Germany.

3.2 The company has also as purpose the acquisition of interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests. In particular, the Company may participate in the creation, development and control of any company or enterprise and acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3 The Company may borrow in any form including the private issue of bonds or other debt instruments (convertible or not convertible), give guarantees in order to secure its obligations and grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.4 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company

The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

COL 81, S.à r.l. 125 Shares

Total: one hundred and twenty-five Shares. 125 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of a global amount of one thousand three hundred and eighty-seven Euro and fifty (1,387.50 EUR), whereof the remaining amount, after deduction of the contribution costs, i.e. one thousand and two hundred fifty Euro (1,250 EUR) will be allocated to the legal reserve.

The amount of the issue premium has been fully paid up in cash, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg

(Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 45, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

J. Elvinger.

(044463/211/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

WANDPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 116.350.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Pierre Schmitz, cultivateur, demeurant à L-9210 Diekirch, rue du Herrenberg;

2. La société anonyme SOCIPAR S.A., établie et ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, R.C.S. Luxembourg, B 5.781,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacquot Schwertzer, homme d'affaires, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange;

3. La société anonyme WIGRE S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg, B 71.604,

ici représentée par Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 mai 2006.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Titre I^{er}.- Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions dans le futur une société sous forme de société anonyme soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée sous le nom de WANDPARK S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple résolution du conseil d'administration de la Société.

Il pourra également être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires.

La Société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Art. 4. La Société a pour objet la conception, l'établissement et la mise en valeur d'installations éoliennes, ainsi que d'une façon générale toutes opérations accessoires ou connexes à la réalisation de l'objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à un total de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises prévues à l'article 8 des statuts.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Il pourra être souscrit à ces augmentations de capital et les nouvelles actions pourront être émises contre paiement en espèces, apport en nature ou par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation avec ou sans prime d'émission, en observant alors les prescriptions légales applicables. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Art. 7.

7.1. De façon générale, toute transmission d'actions de la Société est soumise à un droit de préemption des autres actionnaires de la Société.

7.2. Toute partie (ci-après désignée par «Partie Cédante») qui entend céder toutes ou partie de ses actions ou tout titre y donnant droit (ci-après désignées par «Actions»), communiquera par lettre recommandée préalablement à l'autre partie et au conseil d'administration de la Société une notice de transfert (ci-après désignée par «Notice»). La Notice contiendra:

- a) le nombre d'Actions offertes en vente,
- b) l'identité du cessionnaire,
- c) les conditions financières et les modalités du transfert envisagées,
- d) la copie de l'engagement entre l'actionnaire cédant et le cessionnaire.

Des transferts non rémunérés en numéraire devront bénéficier de l'autorisation de toutes les parties.

7.3. Les autres parties bénéficieront d'un droit prioritaire d'acquiescer les Actions, en accord avec les conditions et modalités établies dans la Notice. Le droit de préemption devra être exercé pendant un délai de 30 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de la Notice aux autres parties et au conseil d'administration. Le droit de préemption portera sur l'intégralité des Actions offertes. Il s'exercera par lettre recommandée envoyée à la Partie Cédante et au conseil d'administration et comportera l'engagement ferme et irrévocable d'acquiescer les Actions offertes aux conditions indiquées dans la Notice. Le silence d'une partie au cours du délai de réponse à l'exercice du droit de préemption sera interprété comme valant refus de l'exercer.

7.4. Au cas où, à l'expiration de la procédure visée ci-avant, les Actions offertes ne seraient pas couvertes par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration informera immédiatement la Partie Cédante qu'elle est libre de céder les Actions non préemptées selon les conditions et modalités contenues dans la Notice. Le transfert devra être réalisé dans un délai de 180 jours à partir de l'information pré-mentionnée. A défaut, la procédure ci-avant devra être suivie à nouveau.

7.5. Il est expressément convenu que les cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de liquidation, faillite, ou toute procédure assimilée ou la cession à un conjoint ou à un descendant ne dispenseront pas de la mise en oeuvre des présentes dispositions relatives au droit de préemption des co-actionnaires.

7.6. En cas de violation d'une disposition de la présente section, les parties lésées auront droit à des dommages-intérêts de la part de la Partie Cédante correspondant à deux fois le prix payé par le cessionnaire pour l'acquisition des Actions, sans pouvoir être inférieurs au double du prix calculé de la valeur des Actions au moment de la dernière augmentation de capital effectuée. Le produit des dommages-intérêts sera réparti entre les parties lésées proportionnellement à leur taux de participation.

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actions présentes et prenant part au vote.

Si toutes les actions sont présentes ou représentées, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire de la Société sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 12:00 heures et pour la première fois en 2007 (deux mille sept).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Art. 10. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période d'une année et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, à l'exception des premiers administrateurs qui seront nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation d'un administrateur au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration pourra être donnée par écrit, par câble, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil d'administration peut délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration aura les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. Sans préjudice du paragraphe suivant, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

La Société sera encore engagée par la signature individuelle de chaque administrateur jusqu'au montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros).

Art. 16. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne seront pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 17. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises.

L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du ou des commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises pour une année et déterminera leur nombre et leur rémunération, à l'exception du/des premier(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises qui sera (ont) nommé(s) lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

La durée des fonctions du ou des commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises prendra fin à la fin de chaque assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires; ils pourront être réélus.

Art. 18. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre avec exception pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre deux mille six.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société devra être affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts devra être déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
- Monsieur Jean Pierre Schmitz	8.000,-	8.000,-	800
- SOCIPAR S.A.....	16.000,-	16.000,-	1.600
- WIGRE S.A.	8.000,-	8.000,-	800
Total	32.000,-	32.000,-	3.200

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par la banque DEXIA-BIL à Luxembourg, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Jean Pierre Schmitz, cultivateur, né à Diekirch, le 30 novembre 1941, demeurant à L-9210 Diekirch, rue du Herrenberg;

- Monsieur Jacquot Schwertzer, homme d'affaires, né à Uccle (Belgique), le 13 janvier 1956, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange;

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept-Arpens.

4. Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Yves Colson, comptable, né à Vilosnes (France), le 26 août 1951, demeurant à B-6780 Messancy, 1, rue des Cerisiers (Belgique).

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant en noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Schmitz, J. Schwertzer, P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 53, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 mai 2006.

T. Metzler.

(045023/222/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

PETITSTOCK.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 92, rue des Trévières.

R. C. Luxembourg B 116.351.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Emmanuelle Arnoux, Economiste et Juriste, née le 27 janvier 1971 à Boulogne-Billancourt (France), épouse de Monsieur Georges Agnes, demeurant à L-2628 Luxembourg, 92, rue des Trévières;

2.- Madame Mélanie Morin, Juriste, née le 26 février 1976 à Angers (France), épouse de Monsieur Arnaud Weill, demeurant à F-75003 Paris, 140, rue du Temple.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PETITSTOCK.COM, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation de tout commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un cabinet de conseil économique. Elle pourra réaliser toute opération et prêter tout service s'y rapportant pourvu qu'ils ne soient pas dans l'attribution exclusive d'une autre profession spécialement réglementée par une loi.

La Société peut prendre et gérer toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et effectuer toutes autres formes de placements, y compris l'acquisition d'immeubles, ainsi que toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son développement ou l'extension de ses activités.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte d'un tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Emmanuelle Arnoux, Economiste et Juriste, née le 27 janvier 1971 à Boulogne-Billancourt (France), épouse de Monsieur Georges Agnes, demeurant à L-2628 Luxembourg, 92, rue des Trévières, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- par Madame Mélanie Morin, Juriste, née le 26 février 1976 à Angers (France), épouse de Monsieur Arnaud Weill, demeurant à F-75003 Paris, 140, rue du Temple, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2628 Luxembourg, 92, rue des Trévires.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Emmanuelle Arnoux, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Arnoux, M. Morin, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 51, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2006.

T. Metzler.

(045026/222/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.919.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

- MM. Jean-Jacques Perquel, Président (résidant professionnellement à F-75002 Paris, 3, rue de Gramont);
 Jérôme Istel, Administrateur-Délégué (résidant professionnellement à F-92100 Boulogne, 11, Quai du 4 Septembre);
 Pierre Baldauff (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
 Antoine Calvisi (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
 John Mills (résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer);
 Nico Thill (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue);
 Mme Nicole Huger (résidant professionnellement à F-28260 Sorel Moussel, 11, route de la Croix de Sorel).

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040778/007/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

PATRINVEST SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 69.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

(040692/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

AMBRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.473.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040693/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

100% TUGAS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 182, route de Thionville.
R. C. Luxembourg F 1.549.

STATUTS

Les soussignés, membres fondateurs:

Pardal Ferreira Isabel, 182, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Femme au foyer,

Pardal Ferreira Romina, 182, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Etudiante,

Pardal Ferreira Myrcea, 182, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Etudiante,

Tomasio Milheirão Joana Raquel, 27, rue J.B. Gellé, L-1620 Luxembourg, Etudiante,

Macedo Quintas Monica Maria, 39, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Etudiante,

Vieira Milheirão Luis José, 27, rue J.B. Gellé, L-1620 Luxembourg, Ouvrier,

tous de nationalité portugaise créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination 100% TUGAS, Association sans but lucratif. Elle a son siège au 182, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes désireuses de collaborer à des pratiques de danse, chant et musique;
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;
- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent pas porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 50 EUR.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président remplace le président, le secrétaire est le responsable par le secrétariat, le trésorier gère les comptes, les autres membres peuvent remplacer les autres sur délégation.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 30 mars 2006 par les membres fondateurs.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05574. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044506//98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelingen, 28, Am Bann.
H. R. Luxemburg B 111.151.

Auszug der ordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2006

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, wurde zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2006 bestellt.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) und im Handelsregister.

Leudelingen, den 4. Mai 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040712/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

NOUFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxemburg B 22.356.

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOUFON S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 22.356, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 38 du 8 février 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par le même notaire Edmond Schroeder en date du 25 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 46 du 21 février 1989;

- par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 539 du 19 mai 2003;

- par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 12.407.619,- CHF, pour le porter de son montant actuel de 9.830.385,- CHF à 22.238.004,- CHF, par la création et l'émission de 54.962 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par la société anonyme de droit suisse SIDCO S.A.

3. Conversion du capital social de 22.238.004,- CHF, au cours de change 1,575 CHF = 1,- EUR, en 14.119.367,62 EUR, représenté par 98.508 actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de 6.679,58 EUR, pour le porter de 14.119.367,62 EUR à 14.126.047,20 EUR, sans émission de nouvelles actions.

5. Souscription et libération intégrale par la société anonyme de droit suisse SIDCO S.A.

6. Fixation de la valeur nominale de chacune des 98.508 actions existantes de la société à 143,40 EUR.

7. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions quatre cent sept mille six cent dix-neuf francs suisses (12.407.619,- CHF), pour le porter de son montant actuel de neuf millions huit cent trente mille trois cent quatre-vingt-cinq francs suisses (9.830.385,- CHF) à vingt-deux millions deux cent trente-huit mille quatre francs suisses (22.238.004,- CHF), par la création et l'émission de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-deux (54.962) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les cinquante-quatre mille neuf cent soixante-deux (54.962) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit suisse SIDCO S.A., ayant son siège social à CH-1205 Genève, 28, boulevard du Pont d'Arve (Suisse), et entièrement libérées moyennant apport de:

- une participation de quatre-vingt-quatorze pour cent (94%) dans la société à responsabilité limitée de droit allemand MARPOSS, GmbH, ayant son siège social à D-71384 Weinstadt, Mercedesstrasse 10 (Allemagne), cette participation est évaluée à neuf millions trois cent vingt-huit mille neuf cent vingt francs suisses (9.328.920,- CHF), soit cinq millions neuf cent vingt-trois mille cent vingt-trois euros quatre-vingt-un cents (5.923.123,81 EUR);

- deux cent onze mille sept cent vingt-cinq (211.725) actions de la société MARPOSS COMPANY Ltd, ayant son siège social à Séoul, 3/F Sehwa Building, 66-9, Nonhyun-dong, Kangnam-ku (Corée du Sud), représentant une participation de cent pour cent (100%) du capital de ladite société MARPOSS COMPANY Ltd, ces actions sont évaluées à trois millions soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (3.078.699,- CHF), soit un million neuf cent cinquante-quatre mille sept cent vingt-neuf euros cinquante-deux cents (1.954.729,52 EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 30 mars 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite des nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de CHF 12.407.619,- à laquelle conduit le mode d'évaluation des apports décrits ci-dessus correspond au moins à 54.962 actions sans valeur nominale (pair comptable: CHF 225,75) de NOUFON S.A., Société Anonyme Holding à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de NOUFON S.A., Société Anonyme Holding et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à vingt-deux millions deux cent trente-huit mille quatre francs suisses (22.238.004,- CHF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,575 CHF = 1,- EUR, en quatorze millions cent dix-neuf mille trois cent soixante-sept euros soixante-deux cents (14.119.367,62 EUR), représenté par quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent huit (98.508) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille six cent soixante-dix-neuf euros cinquante-huit cents (6.679,58 EUR), pour le porter de quatorze millions cent dix-neuf mille trois cent soixante-sept euros soixante-deux cents (14.119.367,62 EUR) à quatorze millions cent vingt-six mille quarante-sept euros vingt cents (14.126.047,20 EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit suisse SIDCO S.A., prédesignée.

La somme de six mille six cent soixante-dix-neuf euros cinquante-huit cents (6.679,58 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme NOUFON S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chacune des quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent huit (98.508) actions de la société à cent quarante-trois euros quarante cents (143,40 EUR).

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatorze millions cent vingt-six mille quarante-sept euros vingt cents (14.126.047,20 EUR), représenté par quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent huit (98.508) actions avec une valeur nominale de cent quarante-trois euros quarante cents (143,40 EUR), entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi.»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit partiellement d'un apport à une société luxembourgeoise, qui est un apport en nature constitué par une participation de plus de 65% d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément, pour l'apport effectué par l'Apporteur tel que décrit ci-dessus, l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Bougard, J. Rossi, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2006, vol. 536, fol. 36, case 2. – Reçu 19.614,09 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 3 mai 2006.

J. Seckler.

(041647/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.347.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Bernardine Vos, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in her capacity as a special proxyholder of EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 31 October 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 4 on 2 January 2004, whose articles of association have been amended for the last time on 30 March 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the General Partner of the Company, EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.346, on 11 April 2006, an excerpt of which resolutions, signed in verbatim by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three million eight hundred thirty-nine thousand two hundred twenty Euro (EUR 3,839,220.-) divided into thirty-seven thousand two hundred thirteen (37,213) class A shares and two million five hundred twenty-two thousand two hundred sixty-seven (2,522,267) class B shares, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million and one Euro (EUR 200,000,001.-) to be divided into eight hundred thousand (800,000) Class A shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (132,533,334) Class B shares, each with a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) and that pursuant to the same Article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in the eleventh resolution adopted at the meeting held on 11 April 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 2 May 2006, an increase of the issued share capital by an amount of two hundred forty-six thousand two hundred ten Euro (EUR 246,210.-) by the creation of one thousand sixty-four (1,064) new Class A shares and one hundred sixty-three thousand seventy-six (163,076) new Class B shares, each share with a par value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50), having the same rights and privileges as the already existing Class A and Class B shares.

IV. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in the eleventh resolution adopted at the meeting held on 11 April 2006, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 2 May 2006 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the total of one thousand sixty-four (1,064) new Class A shares and one hundred sixty-three thousand seventy-six (163,076) new Class B shares, together with a total share premium of two million two hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,231,850.-) as follows:

EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 1,064 Class A Shares.

AXA AURORA IBERICA, SOCIEDAD ANONIMA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Via Roma, n° 3, Palma de Mallorca, Spain: 7,565 Class B Shares.

AXA BELGIUM S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Belgium with registered office at 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels, Belgium: 8,406 Class B Shares.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 4, rue Jules Lefèvre, F-75009 Paris, France: 12,609 Class B Shares.

MUTAVIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at F-79088 Niort Cedex 9, France: 16,812 Class B Shares.

SCI SAINT-FERDINAND, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris, France: 8,406 Class B Shares.

SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, a company, incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris, France: 8,406 Class B Shares.

SOGECAP S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 12,609 Class B Shares.

SURAVENIR S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest, France: 21,015 Class B Shares.

AXA FRANCE VIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 370, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France: 16,812 Class B Shares.

ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Finland with registered office at Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen, Finland: 16,812 Class B Shares.

MIVTACHIM PENSION FUNDS LTD, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israel: 4.203 Class B Shares.

NEW MAKEFET PENSION AND BENEFIT FUNDS MANAGEMENT LTD, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israel: 4,203 Class B Shares.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A., an company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg: 8,406 Class B Shares.

STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, a company incorporated with and governed by the laws of Norway, with registered office at Filipstad Brygge n° 1, Oslo, Norway: 16,812 Class B Shares.

V. That all these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 2 May 2006, so that the total amount of two million four hundred seventy-eight thousand sixty Euro (EUR 2,478,060.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of two million two hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,231,850.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 2 May 2006, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at four million eighty-five thousand four hundred thirty Euro (EUR 4,085,430.-) divided into thirty-eight thousand two hundred seventy-seven (38,277) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the unlimited partners, in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and two million six hundred eighty-five thousand three hundred forty-three (2,685,343) class B shares («the Class B Shares»), which shall be held by the limited partners, with a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately twenty-eight thousand Euro (EUR 28,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 31 octobre 2003 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 4 le 2 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mars 2006, suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.346, en date du 11 avril 2006, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions huit cent trente-neuf mille deux cent vingt euros (EUR 3.839.220,-) divisé en trente-sept mille deux cent treize (37.213) actions de catégorie A et deux millions cinq cent vingt-deux mille deux cent soixante-sept (2.522.267) actions de catégorie B, chacune étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent millions et un euros (EUR 200.000.001,-), représenté par huit cent mille (800.000) actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (132.533.334) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société a, suivant la onzième résolution adoptée lors de la réunion du 11 avril 2006 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 2 mai 2006, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux cent quarante-six mille deux cent dix euros (EUR 246.210,-) par la création et l'émission de mille soixante-quatre (1.064) nouvelles actions de Catégorie A et cent soixante-trois mille soixante-seize (163.076) nouvelles actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A et de Catégorie B existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société a, suivant la onzième résolution adoptée lors de la réunion qui s'est tenue le 11 avril 2006, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 2 mai 2006, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des mille soixante-quatre (1.064) nouvelles actions de Catégorie A et de cent soixante-trois mille soixante-seize (163.076) nouvelles actions de Catégorie B ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de deux millions deux cent trente et un mille huit cent cinquante euros (EUR 2.231.850,-) comme suit:

EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 1.064 Actions de Catégorie A.

AXA AURORA IBERICA, SOCIEDAD ANONIMA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A., une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Espagne ayant son siège social à Calle Via Roma, n° 3, Palma de Majorque, Espagne: 7.565 Actions de Catégorie B.

AXA BELGIUM S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la Belgique ayant son siège social au 25, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique: 8.406 Actions de Catégorie B.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social au 4, rue Jules Lefebvre, F-75009 Paris, France: 12.609 Actions de Catégorie B.

MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à F-79088 Niort Cedex 9, France: 16.812 Actions de Catégorie B.

SCI SAINT-FERDINAND, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social au 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris, France: 8.406 Actions de Catégorie B.

SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social au 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris, France: 8.406 Actions de Catégorie B.

SOGECAP S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 12.609 Actions de Catégorie B.

SURAVENIR S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social au 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest, France: 21.015 Actions de Catégorie B.

AXA FRANCE VIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social au 370, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France: 16.812 Actions de Catégorie B.

ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la Finlande ayant son siège social à Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen: 16.812 Actions de Catégorie B.

MIVTACHIM PENSION FUNDS LTD, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social au 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israël: 4.203 Actions de Catégorie B.

NEW MAKEFET PENSION AND BENEFIT FUNDS MANAGEMENT LTD, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social au 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israël: 4.203 Actions de Catégorie B.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENT S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg: 8.406 Actions de Catégorie B.

STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, une société régie par le droit norvégien, ayant son siège social à Filipstad Brygge n° 1, Oslo, Norvège: 16.812 Actions de Catégorie B.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A et B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 2 mai 2006, de sorte que la somme de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille soixante euros (EUR 2.478.060,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de deux millions deux cent trente et un mille huit cent cinquante euros (EUR 2.231.850,-), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 2 mai 2006, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital souscrit.** La Société a souscrit un capital de quatre millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente euros (EUR 4.085.430,-) divisé en trente-huit mille deux cent soixante-dix-sept (38.277) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les associés commandités en représentation de leur participation illimitée dans la société, et deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-trois (2.685.343) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les associés commanditaires, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 2. – Reçu 24.780,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

G. Lecuit.

(045676/220/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

G. Lecuit.

(045677/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.
